



## Bonification pour retraite

-----  
Par pauvrebled

bonjour,

je suis en litige avec la fonction publique

je dois partir à la retraite anticipée au 1 septembre 2017

comme mère de trois enfants

en effet j'ai 2 enfants biologiques et deux enfants recueillis la fonction publique refuse de m'accorder la bonification pour les enfants recueillis sous prétexte que mon arrêt d'activité est intervenu alors que j'étais infirmière libérale et que d'après eux il aurait fallut que je sois affiliée a un régime de retraite obligatoire.( la carpimko est à mon avis un régime obligatoire)

pour le reste il m'accorde bien de partir trois mois avant mes 62 ans

J'ai bénéficié d' un congé parental pour élever mon troisième enfant.

je ne sais comment me défendre

pourriez vous me confirmer que je suis dans le vrai

en persistant à exiger qu'ils m'accordent cette bonification